Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_60-DE

Département du Var | République Française | Arrondissement de Draguignan

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de Conseillers :	Séance du :	Date de publication :
En exercice : 48 Présents : 44	9 juin 2022	20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin à dix heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 2 juin 2022, s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LEMAITRE Didier - SOLER Annie - HUMBERT Cédrick - LOMBARD Danièle - PETRUS BENHAMOU Martine - LONGO Gilles - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - RENARD Patrick - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - POUSSIN Julien - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - GRILLET Maxime - CORDINA Pierre - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken .

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : CURTI Fabrice donne procuration à CHIOCCA Christophe

NON REPRESENTES : JEANPERRIN Brigitte - FRADJ Laurence - JEANPIERRE Jimmy.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARTY.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

*

ÉLECTION D'UN DELEGUE AUPRES DES SYNDICATS MIXTES, REGIES ET ASSOCIATIONS (MODIFICATIONS)

*

- N° 60 –

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_60-DE

M. MASQUELIER, Président, expose :

Lors des Conseils communautaires des 11 et 24 juillet dernier, il a été procédé à l'élection de conseillers au titre de représentants et membres de diverses commissions, syndicats ou encore associations.

Monsieur Jean CAYRON ayant démissionné de son poste de conseiller communautaire, le Conseil communautaire doit procéder à son remplacement dans les différentes instances :

· **Syndicats mixtes** :

- Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) : Délégué suppléant

- Syndicat Mixte Inondation Aménagement et Gestion des Eaux-Maralpin (SMIAGE) : Délégué titulaire

- Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) : Délégué titulaire

- Syndicat Mixte de La Garonnette : Délégué suppléant

· **Association** :

- Association Esterel Cote d'Azur – Pays De Fayence : Délégué titulaire.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le conseil "*peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

A la suite de cet exposé,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1, L.5212-6 et L.5211-7 et L. 5211-40-1,

VU les délibérations n°119 du 11 juillet 2020 et n°205 du 25 septembre 2020 portant élection de représentants auprès du Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM),

VU les délibérations n°121 du 11 juillet 2020 et n°205 du 25 septembre 2020 portant élection de représentants auprès du Syndicat Mixte Inondation Aménagement et Gestion des Eaux-Maralpin (SMIAGE),

VU les délibérations n°124 du 11 juillet 2020 et n°166 du 24 novembre 2020 portant élection de représentants auprès du Syndicat Mixte de l'Argens (SMA),

VU la délibération n°126 du 11 juillet 2020 portant élection de représentants auprès du Syndicat Mixte de La Garonnette,

VU la délibération n°127 du 11 juillet 2020 portant élection de représentants auprès de l'association Association Esterel Cote d'Azur – Pays De Fayence,

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_60-DE

VU la Commission des assemblées,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Jean CAYRON au sein de ces différentes instances,

le Conseil communautaire est invité à :

PRENDRE ACTE des candidatures,

DECIDER à l'unanimité de procéder à un vote sur les candidatures à main levée,

PROCEDER à l'élection d'un délégué suppléant auprès du Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM),

PROCEDER à l'élection d'un délégué titulaire auprès du Syndicat mixte Inondation Aménagement et Gestion des Eaux - Maralpin (SMIAGE),

PROCEDER à l'élection d'un délégué titulaire auprès du Syndicat mixte de l'Argens (SMA),

PROCEDER à l'élection d'un délégué suppléant auprès du Syndicat mixte de la Garonnette,

PROCEDER à l'élection d'un délégué titulaire auprès de l'association Estérel Côte d'Azur – Pays de Fayence.

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à délibérer.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. MASQUELIER, Président,**
ET A SA DEMANDE,

PREND ACTE des candidatures de Monsieur Didier LEMAÎTRE au poste de délégué suppléant auprès du Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) et au poste de délégué titulaire de l'association Estérel Côte d'Azur – Pays de Fayence et de Monsieur Nicolas MARTY au poste de délégué titulaire auprès du Syndicat mixte Inondation Aménagement et Gestion des Eaux - Maralpin (SMIAGE), au poste de délégué titulaire auprès du Syndicat mixte de l'Argens (SMA), au poste de délégué suppléant auprès du Syndicat mixte de la Garonnette.

DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote sur les candidatures à main levée,

PROCEDE à l'élection d'un délégué suppléant auprès du Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) :
Nombre de votants : 45
Votes pour : 44
Abstention : 1 (Monsieur Julien POUSSIN)
Délégué suppléant élu : Monsieur Didier LEMAÎTRE

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_60-DE

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire auprès du Syndicat mixte Inondation Aménagement et Gestion des Eaux - Maralpin (SMIAGE) :
Nombre de votants : 45
Votes pour : 44
Abstention : 1 (Monsieur Julien POUSSIN)
Délégué titulaire élu : Monsieur Nicolas MARTY

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire auprès du Syndicat mixte de l'Argens (SMA) :
Nombre de votants : 45
Votes pour : 44
Abstention : 1 (Monsieur Julien POUSSIN)
Délégué titulaire élu : Monsieur Nicolas MARTY

PROCEDE à l'élection d'un délégué suppléant auprès du Syndicat mixte de la Garonnette :
Nombre de votants : 45
Votes pour : 44
Abstention : 1 (Monsieur Julien POUSSIN)
Délégué suppléant élu : Monsieur Nicolas MARTY

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire auprès de l'association Estérel Côte d'Azur – Pays de Fayence :
Nombre de votants : 45
Votes pour : 44
Abstention : 1 (Monsieur Julien POUSSIN)
Délégué titulaire élu : Monsieur Didier LEMAÎTRE

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Signé électroniquement par : Frédéric MASQUELIER
Date de signature : 16/06/2022
Qualité : Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Frédéric MASQUELIER